



Doc. 15710

09 février 2023

Les itinéraires culturels: une plateforme pour le dialogue interculturel

Rapport¹

Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias

Rapporteur: M. Andries GRYFFROY, Belgique, Membres n'appartenant à aucun groupe politique

Résumé

L'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels offre un moyen très concret de mettre en œuvre les politiques du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la promotion de sociétés démocratiques cohésives, tolérantes, culturellement diverses et dynamiques.

Depuis la création du Programme des itinéraires culturels en 1987, le nombre d'itinéraires est passé à 48, couvrant un éventail de thèmes différents, allant de l'architecture et du paysage aux influences religieuses, de la gastronomie et du patrimoine immatériel aux grandes figures de l'art, de la musique et de la littérature européens. Les itinéraires regroupent des personnes et des lieux pour tisser des réseaux qui partagent une histoire et un patrimoine communs.

Le rapport formule des recommandations pratiques pour renforcer et utiliser plus largement ces processus locaux innovants et collaboratifs et invite l'Union européenne à coopérer avec le Conseil de l'Europe pour soutenir le Programme des itinéraires culturels et développer des programmes de financement européens ciblés pour les itinéraires culturels, sur la base de critères clairement établis, y compris la promotion des principes fondamentaux de la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro).

1. Renvoi en commission: [Doc. 15418](#), Renvoi 4624 du 24 janvier 2022.



Sommaire	Page
A. Projet de résolution	3
B. Projet de recommandation	5
C. Exposé des motifs par M. Andries Gryffroy, rapporteur	6
1. Introduction	6
2. Programme des Itinéraires culturels et principales conventions concernées	6
2.1. Convention culturelle européenne: une plateforme politique de coopération	7
2.2. Convention européenne sur le paysage: un contexte plus large pour la protection du patrimoine	7
2.3. Convention et Plan d'action de Faro: liens entre patrimoine, droits humains et démocratie	7
2.4. Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine immatériel: patrimoine culturel et identité	7
2.5. Convention sur les infractions visant des biens culturels: intérêt pour les zones en conflit	8
2.6. Certification des itinéraires culturels d'après les lignes directrices	8
3. Dialogue interculturel	8
4. Le patrimoine culturel: un moyen de renouer des liens entre communautés et d'élargir les perspectives	11
5. Innovation, numérisation, éducation et développement durable	12
6. Conclusions	14
Annexe - Exemple de questionnaire	16

A. Projet de résolution²

1. L'Assemblée parlementaire rappelle l'importance que présente le patrimoine culturel au regard de la réalisation d'une plus grande unité entre les Européens. À l'heure où les sociétés européennes font face à des problèmes nouveaux et profonds, le patrimoine culturel est redevenu essentiel pour la reconstruction d'une société pacifique et démocratique, et un élément clé des processus de développement durable et de promotion de la diversité culturelle.
2. En adoptant la Convention culturelle européenne (STE n° 18, 1954) au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, puis les quatre autres conventions relatives au patrimoine, dont la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STCE n° 199, «Convention de Faro», 2005), le Conseil de l'Europe a fait évoluer et a élargi la perception du patrimoine culturel, et établi des liens étroits entre patrimoine, droits humains et démocratie.
3. L'Assemblée considère que l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels offre un moyen très concret de mettre en œuvre les politiques du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la promotion, à grande échelle, de sociétés cohésives, du dialogue interculturel et du droit d'accès à la culture parmi les populations et entre les régions d'Europe. Les 48 itinéraires culturels certifiés permettent de mettre en relation le patrimoine local avec un échange historique d'idées et de compétences à travers l'Europe; par ailleurs, ils encouragent les initiatives de collaboration au niveau local, qui donnent à la population un sentiment de fierté et d'appartenance à leur patrimoine, lequel fait en même temps partie intégrante d'un patrimoine européen commun plus large.
4. L'Assemblée recommande par conséquent aux États membres du Conseil de l'Europe:
 - 4.1. d'adhérer à l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe;
 - 4.2. de signer et de ratifier la Convention de Faro;
 - 4.3. de présenter le patrimoine culturel comme un élément positif pour instaurer des sociétés cohésives et néanmoins diverses;
 - 4.4. d'encourager une diversité de points de vue sur l'histoire, en s'appuyant sur un large éventail de sites du patrimoine pour illustrer la diversité ethnique, linguistique, culturelle et religieuse;
 - 4.5. de mettre en place des stratégies nationales impliquant tous les niveaux de gouvernance, en vue de faire connaître le Programme des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe et, plus particulièrement, de soutenir et promouvoir les itinéraires culturels certifiés;
 - 4.6. d'encourager les associations d'itinéraires culturels à coopérer et à développer leurs travaux avec des réseaux régionaux et européens qui fondent leur action sur des causes communes pour susciter un soutien et favoriser la diversité en tissant des réseaux thématiques transversaux ou des réseaux géographiques de plus grande ampleur couvrant des macrorégions, telles que le bassin méditerranéen.
5. Considérant que les collectivités locales et régionales ont un rôle déterminant à jouer dans ce domaine, pour inscrire les principes de la Convention de Faro dans leurs politiques et encourager activement leur mise en œuvre, l'Assemblée recommande aux collectivités locales et régionales:
 - 5.1. d'adopter une approche stratégique du développement durable, de l'économie et du tourisme à l'échelon local, et en particulier:
 - 5.1.1. de reconnaître le lien étroit qui existe entre les itinéraires culturels et les valeurs associées à la durabilité, à la démocratie et aux droits humains, et de s'employer activement à mieux le faire connaître;
 - 5.1.2. d'intégrer les itinéraires culturels dans une stratégie plus vaste concernant les politiques en matière de tourisme local et d'économie durable, qui couvrirait aussi les zones rurales éloignées des principales attractions touristiques, en les présentant comme une alternative au tourisme de masse;
 - 5.1.3. de créer une plateforme de discussion pour associer les partenaires locaux issus des secteurs de l'éducation, de la recherche, du tourisme et de l'économie locale à la promotion des itinéraires culturels et des valeurs qui leur sont associées;

2. Projet de résolution adopté à l'unanimité par la commission le 5 décembre 2022.

- 5.1.4. de mobiliser les partenaires locaux, y compris les associations d'itinéraires culturels, pour mettre au point une stratégie commune et définir les offres touristiques locales;
- 5.1.5. de favoriser la participation des communautés locales aux activités des itinéraires culturels et, à cet égard, de dispenser une formation à la population, aux bénévoles, aux voyageurs et aux intervenants du secteur privé concernés par le tourisme pour leur expliquer les principes de la Convention de Faro et renforcer leur capacité à s'investir activement dans des projets axés sur ces principes;
- 5.1.6. de mettre en place des partenariats avec les associations d'itinéraires culturels, en leur apportant un appui administratif et financier, et de soutenir les initiatives au niveau local, afin d'assurer la viabilité et la continuité des itinéraires culturels existants et leurs partenariats déjà établis;
- 5.1.7. de mettre en place des partenariats internationaux avec des autorités locales et régionales étrangères qui partagent les mêmes itinéraires et thématiques;
- 5.1.8. de soutenir financièrement les échanges annuels organisés par les itinéraires culturels et y participer;
- 5.2. accorder une plus grande attention aux interconnexions positives entre les itinéraires culturels, le dialogue interculturel et l'éducation, qui se renforcent mutuellement, et à cet égard:
 - 5.2.1. d'insister sur le fait que le patrimoine n'est pas uniquement constitué de sa dimension monumentale, mais qu'il comporte aussi des aspects gênants, controversés, modestes;
 - 5.2.2. de veiller à la continuité de leur engagement politique pour soutenir des projets relatifs au patrimoine et aux itinéraires culturels, notamment lorsqu'il s'agit d'aspects du patrimoine qui suscitent la controverse et la polémique, mais aussi pour alimenter un débat public nuancé et constructif et favoriser une compréhension de ce patrimoine au niveau local, ainsi que pour dissiper les tabous, les préjugés et les divisions;
 - 5.2.3. d'encourager, en coopération avec les autorités de l'État, les universités et les établissements scolaires à étudier et analyser le contexte historique du patrimoine controversé; et à soutenir les échanges éducatifs dans ce domaine;
 - 5.2.4. de promouvoir des projets artistiques visant à créer des liens entre le patrimoine culturel et la culture contemporaine, en tant que moyen créatif de canaliser les sensibilités et émotions qui sont associées au patrimoine controversé;
- 5.3. d'exploiter le potentiel que présentent l'innovation et la numérisation pour promouvoir le patrimoine local et accroître le rayonnement, la visibilité et la durabilité des itinéraires culturels, et à cet égard:
 - 5.3.1. d'encourager la création de partenariats dans le but de documenter et d'expliquer le patrimoine local en s'appuyant sur des supports multimédias, des registres et des musées; de diffuser ces informations et les rendre accessibles sur des plateformes locales, notamment celles des autorités locales, des offices du tourisme, des musées et d'autres partenaires du secteur privé;
 - 5.3.2. d'apporter un soutien ciblé aux associations d'itinéraires culturels pour concevoir des visites interactives du patrimoine controversé au format numérique, qui pourraient contribuer à dissiper les préjugés et inciter les visiteurs virtuels à effectuer des visites physiques, en stimulant leur compréhension et leur curiosité;
 - 5.3.3. de mettre en place des *Smart Ways* (des parcours reliant patrimoine, groupes de population et services pour former un circuit touristique durable) et des centres d'interprétation dans lesquels divers prestataires de service viennent à la rencontre des visiteurs en des points précis du parcours pour leur expliquer et leur faire comprendre ce qui leur est proposé.
- 6. L'Assemblée invite l'Union européenne à coopérer avec le Conseil de l'Europe pour soutenir le Programme des Itinéraires culturels, en particulier dans le cadre de l'initiative pour le Label du patrimoine européen, et à définir des programmes de financement européens ciblés pour les itinéraires culturels sur la base de critères clairement établis, y compris la promotion des principes fondamentaux de la Convention de Faro.
- 7. L'Assemblée invite les pays ayant le statut d'observateur ou de partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée à adhérer à l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

B. Projet de recommandation³

1. L'Assemblée parlementaire, se référant à sa Résolution... (2023) «Itinéraires culturels: une plateforme pour le dialogue interculturel», souligne l'importance du patrimoine en tant que ressource pour le développement humain et en tant qu'outil pour valoriser la diversité culturelle et promouvoir le dialogue interculturel.
2. L'Assemblée considère en outre que le Programme des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe est un outil remarquable pour promouvoir des échanges ouverts fondés sur la compréhension mutuelle entre des personnes et des groupes d'origines, de cultures, de religions et de langues différentes; et un moyen efficace pour promouvoir la prévention des conflits et renforcer les valeurs et les pratiques démocratiques en Europe.
3. L'augmentation significative du nombre d'itinéraires culturels certifiés (48 aujourd'hui) indique clairement que le Programme des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe est un succès. Cependant, ce succès réside aussi dans la capacité de chaque itinéraire à pérenniser son activité, ses partenariats et sa pertinence, ainsi qu'à en garantir la qualité et à partager ses expériences, ses stratégies et ses outils par le biais d'échanges réguliers et du développement de projets communs dans le cadre de l'itinéraire même et en coopération avec d'autres itinéraires culturels proches d'un point de vue thématique ou géographique.
4. L'Assemblée considère que le Conseil de l'Europe et la Commission européenne devraient renforcer leur coopération pour soutenir cette activité et définir des programmes de financement européens ciblés pour les itinéraires culturels sur la base de critères clairement établis, y compris la promotion des valeurs démocratiques et l'application des principes fondamentaux de la Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STCE n° 199, Convention de Faro), aux niveaux local et européen.
5. En conséquence, l'Assemblée recommande au Comité des Ministres, conjointement avec les États membres qui sont parties à l'Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, et en coopération avec l'Union européenne:
 - 5.1. d'augmenter les ressources et de renforcer les capacités de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires Culturels et de soutenir davantage le développement et la coordination des activités des Itinéraires culturels;
 - 5.2. d'engager une réflexion stratégique concernant les objectifs généraux et le cadre global du Programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe pour que des normes de qualité accompagnent l'augmentation rapide du nombre d'itinéraires culturels certifiés;
 - 5.3. d'envisager de revoir le processus de certification et de porter le cycle de certification à cinq ans de manière à garantir la qualité, tout en réduisant la charge administrative liée au processus de certification;
 - 5.4. de créer un label commun, fondé sur la qualité, pour les itinéraires culturels, similaire au label patrimoine de l'UNESCO, afin d'accompagner visuellement le Programme des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe dans sa transformation en un réseau fort, collectif et dynamique, facilement reconnaissable par les visiteurs dans toute l'Europe;
 - 5.5. d'élaborer, avec l'Union Européenne, des programmes conjoints ciblés pour des itinéraires culturels certifiés qui favorisent le développement durable, la démocratie et les droits humains et de renforcer la coopération avec la Commission européenne et son initiative pour le Label du patrimoine européen.

3. Projet de recommandation adopté à l'unanimité par la commission le 5 décembre 2022.

C. Exposé des motifs par M. Andries Gryffroy, rapporteur

1. Introduction

1. Selon la proposition de résolution⁴ qui a donné lieu à l'établissement du présent rapport: «Depuis sa création, le Conseil de l'Europe est conscient de l'importance que présente le patrimoine culturel au regard de la réalisation d'une plus grande unité entre les Européens. Par ses activités, il illustre l'importance du patrimoine en tant qu'outil facilitant le dialogue interculturel, la coexistence pacifique et la prévention des conflits. À l'heure où nos sociétés font face à des problèmes nouveaux et profonds, le patrimoine culturel est devenu essentiel pour la construction d'une société pacifique et démocratique et un élément clé des processus de développement durable et de promotion de la diversité culturelle».

2. L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et les conflits dans les pays de l'ex-Yougoslavie dans les années 1990 montrent malheureusement que parallèlement aux ravages humanitaires et économiques, l'identité culturelle et le patrimoine culturel demeurent une cible évidente de destruction: des musées, des bibliothèques, des théâtres et des églises sont détruits et pillés. Dans le prolongement de la [Résolution 2057 \(2015\)](#) de l'Assemblée «Le patrimoine culturel dans les situations de crise et de postcrise», élaborée au sein de notre commission par M^{me} Ismeta Dervoz (Bosnie-Herzégovine, PPE) en 2014, je propose d'étudier l'importance des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe pour la promotion de la paix et du dialogue interculturel en tant que moyen concret et, à mon sens, efficace de prévention des conflits.

3. Je présente dans mon rapport des exemples marquants, aux niveaux local, régional, national et international, d'itinéraires culturels qui favorisent des échanges ouverts fondés sur la compréhension mutuelle entre des personnes et des groupes d'origines, de cultures, de religions et de langues différentes, en montrant comment ces initiatives contribuent à la prévention des tensions religieuses, linguistiques, politiques et culturelles.

4. Je souhaite remercier les nombreuses personnes, femmes et hommes, enthousiastes que nous avons interrogées en ligne au sujet des six itinéraires culturels que sont l'itinéraire ATRIUM, la route de la libération de l'Europe, l'itinéraire européen du patrimoine juif, l'itinéraire Saint-Martin de Tours, la route des Phéniciens et les itinéraires de l'héritage al-Andalus, de nous avoir fait part de leurs connaissances, de leur expérience et de leurs réflexions⁵. Je souhaite également remercier Mr John Bold, spécialiste du patrimoine du Royaume-Uni, qui m'a aidé à établir le présent rapport.

2. Programme des Itinéraires culturels et principales conventions concernées

5. Le Programme des itinéraires culturels offre un moyen concret de mettre en œuvre les politiques du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la promotion, à grande échelle, de sociétés cohésives, du dialogue interculturel et du droit d'accès à la culture parmi les populations et entre les régions d'Europe. Les itinéraires culturels associent le patrimoine local à un échange historique plus vaste d'idées et de compétences en Europe et encouragent les initiatives collectives au niveau local qui inspirent de la fierté et donnent à la population le sentiment qu'elle est concernée par le patrimoine en tant qu'élément du «patrimoine européen commun».

6. En 1984, l'Assemblée a adopté la [Recommandation 987 \(1984\)](#) «Itinéraires européens de pèlerinage», dans laquelle elle recommandait au Comité des Ministres de faire revivre ces itinéraires, à commencer par ceux qui convergent vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Cette recommandation a été suivie par la création du premier itinéraire culturel du Conseil de l'Europe en vertu de la Déclaration de Saint-Jacques-de-Compostelle d'octobre 1987⁶. Le pèlerinage demeure aujourd'hui un thème dominant des itinéraires culturels, car il peut donner lieu à un partage d'expérience et à un dialogue interculturel et attire des groupes sociaux et des cultures mixtes.

7. Depuis la création du Programme des itinéraires culturels en 1987, le nombre d'itinéraires est passé à 48⁷, avec des thèmes très variés allant de l'architecture et du paysage aux influences religieuses, de la gastronomie et du patrimoine immatériel aux grandes figures de l'art, de la musique et de la littérature européens. Les itinéraires regroupent des personnes et des lieux pour tisser des réseaux qui partagent une histoire et un patrimoine.

4. Proposition déposée par la commission en décembre 2021 ([Doc. 15418](#)), Les Itinéraires culturels: une plateforme pour le dialogue interculturel (coe.int).

5. Un questionnaire type se trouve en annexe.

6. www.coe.int/fr/web/cultural-routes/reference-texts-and-conventions.

8. L'augmentation notable du nombre d'itinéraires certifiés témoigne du succès du programme. Cela étant, le résultat dépend aussi de la capacité de chaque itinéraire de demeurer actif et pertinent à long terme. Je présenterai donc les principaux instruments du Conseil de l'Europe qui posent les bases des activités et de la gestion des itinéraires culturels⁸.

2.1. Convention culturelle européenne: une plateforme politique de coopération

9. La Convention culturelle européenne (STE n° 18)⁹, adoptée en 1954 au lendemain de la seconde guerre mondiale, est le fondement de la coopération européenne dans les domaines de la culture, de l'éducation et en particulier de l'enseignement de l'histoire, de la jeunesse et du sport. Elle vise à encourager la coopération culturelle sous toutes ses formes, à favoriser la compréhension et la connaissance entre les pays européens, à préserver leur patrimoine culturel en faisant une partie intégrante d'un patrimoine commun et partagé plus large, le patrimoine «européen». Elle reconnaît le patrimoine immatériel que constituent la langue, la littérature et la civilisation. Compte tenu de son contexte historique, une des premières tâches de l'éducation a été de remédier à l'appropriation nationaliste et à la déformation de l'histoire. Les lignes directrices sur l'enseignement de l'histoire¹⁰ et la formation des enseignants sont devenues des éléments essentiels de l'aide apportée aux pays post-communistes, en particulier dans les régions en conflit des Balkans et du Caucase. Il importe de souligner que la Convention culturelle européenne offre une plateforme de coopération également aux États non membres du Conseil de l'Europe, parmi lesquels le Bélarus et la Fédération de Russie (depuis l'exclusion de cette dernière en mars 2022).

2.2. Convention européenne sur le paysage: un contexte plus large pour la protection du patrimoine

10. Dans son préambule, la Convention européenne du paysage mentionne trois autres conventions fondamentales du Conseil de l'Europe sur lesquelles elle s'appuie et dont elle prolonge la mise en œuvre: la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (STE n° 104, Berne, 1979), la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (STE n° 121, Grenade, 1985) et la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée) (STE n° 143, La Valette, 1992). Conjugués, ces instruments soulignent la nécessité de préserver le patrimoine culturel et naturel en tant qu'élément essentiel de l'identité locale et régionale et proposent une nouvelle définition plus large du patrimoine européen commun qui englobe non seulement un élément ou un lieu particulier à protéger, mais aussi le contexte plus large dans lequel ils s'inscrivent.

2.3. Convention et Plan d'action de Faro: liens entre patrimoine, droits humains et démocratie

11. La Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (STE n° 199, Convention de Faro, 2005)¹¹ élargit encore davantage la conception du patrimoine culturel en établissant des liens étroits entre le patrimoine, les droits humains et la démocratie. Elle présente le patrimoine comme une ressource servant aussi bien au développement humain, à la valorisation des diversités culturelles et à la promotion du dialogue interculturel qu'à un modèle de développement économique local fondé sur la durabilité. Le Plan d'action de Faro¹² promeut les principes novateurs de la convention par diverses activités dans les États membres. Il est possible de renforcer les liens entre le Programme des itinéraires culturels et les activités visant à traduire dans les faits les principes clés de la Convention de Faro (le patrimoine vu sous l'angle des droits humains; la participation des collectivités locales à l'élaboration d'une vision commune du développement local; et les principes du développement durable qui réunissent les préoccupations économiques, sociales, culturelles et environnementales dans une stratégie cohérente).

2.4. Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine immatériel: patrimoine culturel et identité

12. La Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine immatériel (2003) définit à l'article 2 le patrimoine comme «les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes

7. www.coe.int/fr/web/cultural-routes/by-theme.

8. <https://rm.coe.int/cultural-routes-management-from-theory-to-practice/168098b062>.

9. www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/european-cultural-convention.

10. www.coe.int/fr/web/history-teaching/accueil.

11. www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treatynum=199.

12. www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/faro-action-plan.

et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine.» L'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas dans la manifestation culturelle proprement dite, mais dans la richesse des connaissances et des compétences qui se transmettent d'une génération à l'autre. Cette transmission présente un intérêt social et économique pour les groupes minoritaires et pour la société en général. Les itinéraires culturels promeuvent, à travers chaque thème spécifique, les traditions, les connaissances, les rituels et les goûts qui sont une composante essentielle de la culture et de l'identité européennes et locales, et qui sont souvent reliés entre eux à travers différentes régions d'Europe.

2.5. Convention sur les infractions visant des biens culturels: intérêt pour les zones en conflit

13. Dans le cadre de l'action que le Conseil de l'Europe mène pour combattre le terrorisme et la criminalité organisée, le Comité des Ministres a adopté en mai 2017 une Convention sur les infractions visant des biens culturels (STCE n° 221, Convention de Nicosie)¹³ qui complète le cadre juridique international existant et vise à mettre un terme au pillage d'antiquités et à leur trafic sur les marchés de l'art. La convention dispose que le fait de prélever, d'importer, d'exporter, d'acquérir ou de mettre sur le marché illégalement un bien culturel, y compris de falsifier des documents dans ce contexte, constitue une infraction pénale. En faisant en sorte que les législations nationales soient alignées sur les mêmes normes, la convention comblera les lacunes existantes et permettra une coopération transfrontalière bien plus efficace pour mener des enquêtes, poursuivre et condamner les personnes soupçonnées d'avoir commis une ou plusieurs des infractions qu'elle énumère. Enfin, et il s'agit d'un élément essentiel, la convention protège les biens culturels de tous les États, qu'ils soient ou non parties. Après avoir été ratifiée par le nombre requis d'États membres, la Convention est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2022¹⁴. La Convention de Nicosie sera utile pour lutter contre le trafic et le pillage du patrimoine culturel dans les zones de conflit et constitue une base plus stricte pour la restitution.

2.6. Certification des itinéraires culturels d'après les lignes directrices

14. La procédure et les critères de cette certification¹⁵ ont été établis par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en 2013 (critères révisés)¹⁶ pour que toute proposition de création de nouvel itinéraire culturel s'inscrive clairement dans le cadre des lignes directrices et des principes du Conseil de l'Europe et de l'UNESCO, comme indiqué ci-dessus. Les propositions doivent porter sur un thème représentatif des valeurs européennes communes à plusieurs États membres du Conseil de l'Europe, identifier les éléments du patrimoine, matériel et/ou immatériel, créer un réseau doté d'un statut juridique, comptant au moins trois États membres, coordonner des activités communes dans le principal domaine d'action d'après les critères de certification; et garantir une stratégie de visibilité commune et la cohérence du projet dans les pays concernés.

15. Pour que les itinéraires culturels passent du stade de concept à celui d'initiative rassemblant une série d'acteurs différents (pouvoirs locaux, entreprises, organisations culturelles, instituts de recherche et universités, ONG, etc.), il était nécessaire d'apporter un soutien solide en termes d'expertise, de conseil, de formation et de renforcement des capacités. L'Institut européen des itinéraires culturels (IEIC, agence technique du programme des itinéraires culturels), qui a son siège à Luxembourg, dispose d'une vaste documentation et d'une bibliothèque spécialisée sur les itinéraires et dispense des conseils et une expertise sur les aspects organisationnels, techniques et logistiques de la conception, du développement et de la promotion des itinéraires culturels. Des forums annuels et des séminaires de formation sont organisés à des fins d'échanges de pratiques et d'expériences entre les itinéraires culturels certifiés et avec d'autres parties prenantes.

3. Dialogue interculturel

16. La notion de dialogue interculturel est fondamentale dans les politiques et les réalisations du Conseil de l'Europe; elle doit être comprise comme désignant «un processus d'échange de vues ouvert et respectueux entre des personnes et des groupes de différentes origines et traditions ethniques, culturelles, religieuses et

13. www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/convention-on-offences-relating-to-cultural-property.

14. www.coe.int/fr/web/conventions/cets-number/-/abridged-title-known?module=treaty-detail&treatynum=221.

15. www.coe.int/en/web/cultural-routes/becoming-a-cultural-route.

16. https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectId=09000016805c69d0.

linguistiques, dans un esprit de compréhension et de respect mutuels» (Livre blanc sur le dialogue interculturel, Strasbourg, 2008)¹⁷. Elle est au cœur de la mission principale du Conseil de l'Europe consistant à promouvoir le plein respect des droits humains universels et indivisibles, de la démocratie et de l'État de droit, qui sont des caractéristiques essentielles des sociétés inclusives. C'est un processus indispensable pour que nous puissions mener une coexistence pacifique et constructive dans un monde multiculturel, et un outil de prévention et de résolution des conflits.

17. Encourager le dialogue interculturel et faciliter la prévention des conflits et la réconciliation comptent parmi les objectifs essentiels du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Chaque itinéraire peut être compris comme un réseau et va donc au-delà de la notion de monuments en tant qu'objets isolés. Il repose sur un thème illustrant des valeurs et préoccupations européennes qui sont partagées par trois pays au moins. Chaque itinéraire est conçu pour favoriser la coopération et la recherche, le tourisme culturel, un développement social, économique et culturel durable, les opportunités en matière d'éducation et les échanges de compétences et pour renforcer la compréhension par tous de l'histoire et du patrimoine, afin de sensibiliser les citoyens européens à l'identité culturelle européenne et d'améliorer leur cadre de vie avec des avantages concrets.

18. Le dialogue interculturel n'est pas spontané: il doit être encouragé, parce qu'il est toujours plus aisé d'aller vers la facilité et de ne s'adresser qu'aux personnes avec lesquelles nous devrions a priori nous entendre. Les Itinéraires culturels permettent d'élargir la portée des échanges et de rassembler des voix disparates; ils associent des écoles, des universités et des institutions culturelles à des travaux de recherche et à la diffusion d'un vaste éventail d'idées, dont certaines peuvent être antagoniques; ils ont pour ambition, en associant des gens dont les origines, les convictions et les attentes sont différentes, de créer un climat de respect et de compréhension, et ils abordent de manière constructive les sentiments négatifs de ceux qui estiment que le patrimoine de «l'autre» leur est étranger et est incompatible avec leurs valeurs.

19. L'Assemblée a mis l'accent ces dernières années, en Bosnie-Herzégovine et à Chypre, sur les risques potentiels qu'entraîne une pratique éducative partielle en période d'après-guerre. À cet égard, la route de la libération de l'Europe¹⁸ (certifiée depuis 2019) aborde des questions politiques sensibles, à commencer par la délicate question de l'emploi contesté du mot «libération» sur le front de l'Est; la réticence problématique de certains musées sur la seconde guerre mondiale à prendre en compte des points de vue divergents; le risque de déformer le passé lorsque l'on ne prend pas en considération les nuances et interprétations diverses de l'histoire, qui n'est pas une science exacte. Cette route présente divers aspects de la guerre, pas juste la «libération», et elle cherche à évoquer des points de vue diamétralement opposés sans porter de jugement et avec respect, et ce même si cette tâche peut être difficile lorsque les thèmes traités sont si sensibles, à une époque où le risque de manipulation est constant. Elle vise à créer une plateforme d'échanges et met en exergue le fait que l'histoire de la guerre est omniprésente. C'est un thème complexe, qui donne lieu à des interprétations diverses dont il faut absolument tenir compte. Visiter des sites, par exemple des cimetières, et voir les dates de décès des victimes, permet de se frotter à la réalité de la guerre et de ce qu'elle laisse dans son sillage.

20. Il est particulièrement important d'impliquer les jeunes afin de bien comprendre le sens et l'ampleur de ce qui s'est déroulé dans un passé pas si lointain, et les héritages potentiellement divergents, d'autant plus que les personnes appartenant aux générations concernées sont de moins en moins nombreuses. Il faut faire en sorte que cette histoire intéresse tout le monde et soit accessible à tous, et faire très attention à la façon dont l'histoire relativement récente est interprétée et enseignée et veiller à ce qu'elle soit communiquée de manière équilibrée. Les participants à la Déclaration de Bakou sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (2014)¹⁹ ont souligné l'importance du dialogue interculturel entre les jeunes générations afin d'anticiper et de négocier les conflits, et ils ont recommandé de promouvoir l'éducation formelle et informelle et la création de nouvelles voies d'échanges entre jeunes de différents pays, et d'inviter ceux-ci à participer activement à la compréhension et au partage de la mémoire européenne. Dans ce contexte, il importe de relever que l'itinéraire Saint Martin de Tours²⁰ (certifié depuis 2005) a organisé une rencontre entre des enfants et des jeunes venus de France, d'Allemagne et de Belgique le 11 novembre 2018, jour du centenaire de l'armistice, à l'église Saint-Martin de Dom-le-Mesnil dans les Ardennes. Cette rencontre a mis en lumière un profond paradoxe puisque la Saint-Martin célébrée le 11 novembre en Allemagne est un jour de fête alors qu'en France cette journée rend hommage à tous les morts de toutes les guerres²¹.

17. Livre blanc sur le dialogue interculturel.

18. www.coe.int/fr/web/cultural-routes/liberation-route-europe.

19. <https://rm.coe.int/baku-declaration-fr/16809ce944>.

20. www.coe.int/fr/web/cultural-routes/-/european-network-of-saint-martin-cultural-centers.

21. La route de la libération de l'Europe a aussi pour vocation d'offrir d'autres ressources et notamment de dispenser, à l'intention des voyageurs, des bénévoles et des locaux, une formation sur le contexte historique dans lequel elle s'inscrit. Les organisateurs de cet itinéraire s'efforcent de mettre au point une stratégie éducative comportant des projets et activités spécifiques, par exemple un projet de visite intitulé «L'histoire à travers leurs yeux» qui est également disponible en ligne²² et raconte l'histoire de la seconde guerre mondiale. D'autres activités prévoient des randonnées de longue distance reliant des sentiers existants à des lieux de la seconde guerre mondiale et des sites touristiques et permettant d'avoir accès à des présentations et des dossiers en ligne ou de recevoir des publications plus classiques. En 2019, Rough Guides a publié un manuel ambitieux: *Travel the Liberation Route Europe: Sites and Experiences along the Path of the World War II Allied Advance*²³.

22. L'itinéraire ATRIUM et l'itinéraire européen du patrimoine juif ont en commun avec la route de la libération de l'Europe les difficultés politiques qui sont inhérentes aux thèmes controversés qu'ils traitent.

23. Pour l'itinéraire ATRIUM²⁴ (certifié depuis 2014), il a été tenu compte de ces difficultés avec l'utilisation d'un acronyme pour désigner le thème considéré, soit, en anglais: **Architecture of Totalitarian Regimes of the XXth Century in Europe's Urban Memory** et le rejet de tout point de vue révisionniste à l'article 2 de son statut. Les itinéraires vont de l'ex-Italie fasciste aux ex-pays communistes d'Europe de l'Est. Les villes de cet itinéraire présentent un patrimoine matériel architectural et urbain d'une richesse et d'une valeur considérables, arborant souvent un style esthétique ostentatoire et photogénique, pourtant essentiellement controversé et donc victime du manque d'enthousiasme des autorités publiques locales quant à leur conservation. Avec cet itinéraire, il s'agit avant tout de favoriser la confrontation essentielle à un passé difficile, d'établir une vision démocratique commune et notamment promouvoir le tourisme culturel, et de favoriser une appréciation structurée et critique des complexités du patrimoine architectural. En impliquant les citoyens dans la création de communautés patrimoniales locales et en expliquant l'histoire, l'itinéraire vise à renforcer la résilience de la société civile et à lui permettre de résister à d'éventuelles nouvelles tentatives de répression politique et de violation des droits humains. C'est particulièrement important sur des sites tels que le lieu de naissance de Mussolini, Predappio, dans la province de Forlì, haut lieu de tourisme pour les néofascistes nostalgiques.

24. L'itinéraire ATRIUM encourage les universités et les établissements du secondaire à permettre aux élèves d'explorer physiquement et numériquement toute la complexité de ce patrimoine déroutant et à leur permettre d'analyser d'un œil critique le fascisme et les régimes communistes et socialistes en Europe de l'Est et de comprendre comment l'architecture était devenue un instrument d'éducation et de propagande, ainsi que du développement local encouragé par l'État. Les divers programmes d'échange scolaire/universitaire, les événements, les activités et les expositions photographiques ont pour but d'amener les visiteurs à jeter un regard neuf sur le patrimoine architectural afin de renforcer le devoir mémoriel et la compréhension. Il n'est toutefois pas aisé de dépolitiser un patrimoine qui est par essence politique. Bien que l'association ATRIUM ait de très bonnes relations avec diverses associations culturelles, entretenir des liens avec les autorités locales responsables reste une tâche délicate exigeant une attention constante. Lorsque parfois les institutions ne sont pas suffisamment engagées dans un projet qu'elles perçoivent comme étant difficile et controversé, trop de tâches dépendent du personnel, ce qui fait que lorsque celui-ci change, la continuité des projets s'en trouve affectée et il faut relancer le dialogue avec une nouvelle équipe, que ce soit un maire, des conseillers municipaux ou des conseillers régionaux. D'autres problèmes encore se posent lorsque l'on tente d'assurer la conservation et la promotion d'une architecture liée à un passé difficile et de trouver une nouvelle destination et un financement pour des bâtiments sans pour autant oublier leurs fonctions premières, ainsi que de gérer la question complexe de conservation des bâtiments, impliquant à la fois les organismes privés et publics.

25. L'itinéraire européen du patrimoine juif²⁵ (certifié depuis 2014) vise avant tout à favoriser une meilleure connaissance et une meilleure compréhension de l'histoire de l'Europe et à faire évoluer la mentalité de la société quant à l'importance du patrimoine juif. C'est un patrimoine délicat, étonnamment mal compris par le

21. https://fr.aleteia.org/2018/11/10/dans-ce-petite-village-des-ardennes-saint-martin-et-armistice-font-bon-menage/?utm_campaign=NL_fr&utm_source=daily_newsletter&utm_medium=mail&utm_content=NL_fr.

22. www.liberationroute.com.

23. www.roughguides.com/liberation-route-europe/.

24. www.atriumroute.eu.

25. www.coe.int/fr/web/cultural-routes/the-european-route-of-jewish-heritage; il s'agit d'un réseau d'institutions et de fédérations publiques ou privées bénéficiant des conseils d'un comité scientifique composé d'universitaires et de spécialistes dans les domaines du tourisme, du patrimoine culturel et de la conservation.

grand public. Il s'agit à travers cet itinéraire de lutter contre l'antisémitisme, fléau encore bien trop répandu dans de nombreuses sociétés: des fiches nationales ont été établies pour évaluer l'efficacité de la démarche à l'aide de questions propres aux différents pays concernés.

26. Toutefois, l'itinéraire n'est pas exclusivement consacré au patrimoine juif: il encourage la collaboration entre Juifs et non-Juifs et donne de la visibilité à des éléments positifs plutôt que seulement aux aspects profondément négatifs de l'antisémitisme. Par exemple, le projet – collaboratif, interdisciplinaire et paneuropéen – *Traces parallèles* encourage des projets artistiques reliant patrimoine culturel et culture contemporaine, promouvant le dialogue interculturel ainsi que les échanges et les collaborations multidisciplinaires. Le projet insiste sur la contribution positive de la culture et de l'éducation en faveur des droits humains et de la démocratie, lien qui n'est pas toujours bien compris dans tous les pays.

27. L'itinéraire européen du patrimoine juif favorise en outre les échanges culturels et éducatifs pour les jeunes européens en associant des écoles et des universités à l'étude du patrimoine juif en tant que patrimoine européen, et ce en faveur de l'intégration sociale des jeunes, juifs et non juifs, issus de différents milieux sociaux et de différentes régions. Conformément à la Convention de Faro, l'itinéraire s'intéresse au patrimoine dans toute sa diversité; se pose alors la question de savoir comment il pourrait se décliner de façon ouverte et inclusive en créant des passerelles entre des mondes différents. Ces notions, complexes, présentent de nombreuses difficultés de mise en œuvre, l'une d'entre elles, et non des moindres, étant celle du financement des itinéraires: il faut trouver un financement pour chaque projet or les organismes de financement ont tendance à exiger que leur soit apportée la preuve des bons résultats obtenus par le passé, ce qui, dans le monde du patrimoine, est notoirement difficile à mesurer. Pour l'avenir, il semble qu'il faille réfléchir en termes de projets ascendants: mettre en place de petits «projets incubateurs», à savoir des projets susceptibles d'être plus faciles à financer et d'avoir le potentiel de s'intégrer aux itinéraires et donc de venir les enrichir.

4. Le patrimoine culturel: un moyen de renouer des liens entre communautés et d'élargir les perspectives

28. En raison de la pandémie de covid-19, les gens ont tendance à se replier sur eux-mêmes et à se couper des autres. Par ailleurs, le nationalisme et le populisme sont en augmentation en Europe, où l'on note un repli sur les frontières nationales. Comme ils reposent sur les principes de la collaboration et de la coopération, les Itinéraires culturels sont autant d'instruments permettant de lutter contre ces tendances négatives. Le patrimoine culturel dont ils regorgent pourrait fournir le ciment nécessaire pour souder les groupes et les sociétés autour d'une cause commune et bâtir des ponts afin de remédier aux divisions culturelles, ethniques, religieuses et générationnelles. Débattre de la conservation et de l'amélioration d'un environnement traditionnel reconnaissable ou bien de l'entretien et de la reconstruction d'un bâtiment historique rassemble divers acteurs, réactive des liens anciens et en crée de nouveaux.

29. Les itinéraires sont des réseaux collaboratifs transnationaux qui sont gérés par des institutions et des municipalités plutôt que par des gouvernements afin que des projets puissent être lancés dans le cadre d'une démarche ascendante, qui va du local au national puis au mondial, au lieu d'être imposée par les autorités. Les réseaux permettent aux participants de collaborer les uns avec les autres et aux groupes de s'unir autour d'une cause ou d'un intérêt communs susceptibles d'attirer d'autres groupes encore et, idéalement, d'encourager une plus grande diversité de participants à mesure que les réseaux s'étendent.

30. Toutefois, les réseaux peuvent aussi servir à véhiculer de la propagande et de la désinformation et à rassembler des gens autour d'une cause commune consistant à nuire à d'autres personnes ou à des institutions. L'on a récemment pu constater aussi bien en Europe qu'aux États-Unis qu'il est difficile, en matière politique, de lutter contre la désinformation délibérée. Il est particulièrement difficile de présenter des interprétations différentes et des positions nuancées dans des situations où des opinions clairement et diamétralement opposées s'affrontent et sont fermement défendues et souvent largement financées par ceux qui ont des intentions politiques.

31. Le patrimoine culturel n'est à l'évidence pas toujours passif: il peut être instrumentalisé et politisé, servir à repérer et stigmatiser «l'autre», à semer la discorde et à encourager la division ainsi qu'à saper voire à détruire la cohésion sociale. Cibler le patrimoine de ceux que l'on perçoit comme étant différents ou étrangers par rapport à une population autochtone (la majorité) a toujours été une attitude belliqueuse; la reconstruction par les vainqueurs de monuments et de sites emblématiques qui avaient été détruits peut aussi être interprétée par d'autres comme un acte d'agression ciblée.

32. Il est par conséquent essentiel de présenter le patrimoine culturel comme un élément positif pour instaurer des sociétés cohésives et néanmoins diverses, et il faut respecter l'idée d'un patrimoine européen commun dont nous partageons tous la responsabilité, idée qui est inscrite dans la Convention de Faro. Il est particulièrement important d'enseigner aux jeunes la notion de patrimoine commun et d'en faire ressortir tous les aspects positifs en luttant contre le rejet de «l'autre». À travers des échanges culturels et éducatifs, des visites, des projets participatifs présentiels ou en ligne, le patrimoine culturel et son histoire peuvent être mis à la portée des jeunes d'aujourd'hui et répondre à leurs préoccupations.

33. À l'heure actuelle, il est possible d'apprendre beaucoup de choses en ligne mais rien ne remplace les visites sur place, qui sont essentielles à notre compréhension et à notre appréciation. S'agissant des Itinéraires culturels, il ne faut pas s'en tenir à la visite des différents sites proposés mais plutôt faire de l'itinéraire choisi un point de départ. C'est la démarche qui a été adoptée dans le cadre du projet sur quatre ans intitulé «rurAllure», qui est financé au titre du programme Horizon 2020 de l'Union européenne et vise à promouvoir les musées ruraux et les sites patrimoniaux situés à proximité des chemins de pèlerinage, ce qui montre que les itinéraires peuvent eux aussi avoir un impact dans leurs environs et pas uniquement sur les parcours eux-mêmes. Le projet «rurAllure»²⁶ est lié au projet financé par l'Union européenne, Ruritage²⁷, qui utilise le patrimoine naturel et culturel comme un moteur de renaissance des zones rurales et d'amélioration durable du patrimoine local dans un souci de développement régional et collectif. La valorisation du patrimoine rural et des sites moins fréquentés est aussi la stratégie retenue pour l'itinéraire de Saint Martin de Tours, puisque les Chemins de Saint Martin, souvent assimilés à une expérience de «slow tourisme» à pied, mettent en valeur un patrimoine local, loin des grands centres et circuits touristiques, dans le Massif central, en Flandre, dans le Dauphiné, dans le Frioul, dans les Pouilles, en Croatie, etc.

34. Cette démarche permet de se replacer dans un plus vaste contexte, non seulement physiquement mais aussi conceptuellement, et d'établir des liens, ce qui contribue à rendre le patrimoine pertinent et accessible, tout particulièrement pour les jeunes générations, qui sont amenées à s'y intéresser pour la première fois. Grâce à une plus grande contextualisation et à une approche plus relativiste des questions historiques, il est possible de faire ressortir des points de vue différents au sujet des situations et des artefacts, de proposer des interprétations différentes et de lutter contre les tendances totalitaires et absolutistes. Sur le Chemin de Saint Martin de Tours, par exemple, on apprend qu'au XX^e siècle, la frontière entre l'Italie et la Slovénie, dans la région du Frioul, a été le théâtre d'affrontements majeurs pendant les deux guerres mondiales et une zone où les relations entre Latins, Allemands et Slaves, ainsi qu'entre l'Occident et les pays communistes, ont souvent été difficiles: les divergences d'interprétation alimentent des positions idéologiques contradictoires que l'itinéraire a pour mission de concilier et de surmonter.

35. Comme il n'existe pas de norme unique ou de version autorisée de l'histoire, il est essentiel de concilier la diversité des points de vue dans la façon dont elle est enseignée et, à l'heure actuelle, d'utiliser un large éventail de sites en guise d'illustration, et pas uniquement les musées et champs de bataille notoires mais aussi des sites sous-exploités, modestes, qui peuvent nous en apprendre plus sur le passé et sur la façon dont les gens vivaient. S'agissant du patrimoine juif, par exemple, nous devons, pour mieux comprendre le quotidien des gens, ne pas nous contenter des sites majeurs évidents que sont par exemple les synagogues et les cimetières, mais nous intéresser aussi aux logements philanthropiques destinés aux pauvres, aux écoles gratuites, aux bains publics et aux soupes populaires. Étudier ce patrimoine juif spécifique enrichit nos connaissances et notre compréhension de l'histoire européenne, ce qui est un objectif essentiel de l'itinéraire européen du patrimoine juif et qui met l'accent sur la notion de patrimoine européen commun sans restriction de race, de religion ou d'appartenance ethnique.

36. L'une des difficultés que présente le patrimoine modeste, lequel est susceptible de nous apprendre énormément de choses sur la façon dont vivaient les gens, tient au fait que contrairement au patrimoine monumental, il risque de ne pas durer. Il est donc nécessaire de conserver des documents et de les rendre accessibles à tous en s'appuyant sur les multimédias ainsi que sur des registres et des musées. Il faut noter en outre que les documents ne parlant pas pour eux-mêmes, il est essentiel de bien les interpréter et les présenter afin qu'ils soient dûment compris et communiqués.

5. Innovation, numérisation, éducation et développement durable

37. Nous devons encourager le recours à des technologies nouvelles et à des techniques innovantes pour renforcer la connaissance et la compréhension du patrimoine, mieux collaborer et mieux communiquer, pour s'adresser à un plus large public, toutes générations confondues. Il est fréquent que le patrimoine soit perçu,

26. <https://rurallure.eu/project/about/>.

27. www.ruritage.eu/project/.

à tort, comme n'ayant à voir qu'avec le passé et n'étant concerné que par l'entretien et la présentation des bâtiments et des sites historiques. Il est pourtant bien plus que ça: le patrimoine construit regroupe tous les types de bâtiment, de toutes les époques jusqu'à nos jours; il est partout autour de nous et nous aide à déterminer l'orientation à donner à nos sociétés, géographiquement, économiquement et socialement.

38. Le patrimoine, les interprétations que nous en faisons et la façon dont nous le gérons diffèrent de l'étude de l'histoire quant aux liens avec nos préoccupations actuelles et nos attentes: l'histoire, c'est ce qu'il s'est passé, que nous tentons de décrire et de comprendre et dont nous tentons de tirer des enseignements; le patrimoine est un produit façonné par l'histoire et utilisé à des fins actuelles, lesquelles ne sont pas forcément toutes bienveillantes. Cela va plus loin que le patrimoine manifestement attractif et non controversé: doit aussi être pris en considération le patrimoine susceptible d'être controversé, dérangeant, voire indésirable mais essentiel en termes d'éducation, de commémoration, de devoir de mémoire et d'invitation à la réflexion. En tant que tel, le patrimoine peut être un moyen de rassembler les gens. Cela peut être lent car un patrimoine dérangeant, controversé, peut susciter des points de vue diamétralement opposés, de vives discordes et des sentiments contraires qui risquent de n'être surmontés que progressivement, au fil du temps.

39. Le patrimoine controversé est un élément fondamental de l'histoire et du patrimoine européens, à l'architecture souvent saisissante, mais il est aussi négligé et en péril car victime de leur image négative et donc sous-financé et sous-employé. Mais géré judicieusement, ce patrimoine controversé est susceptible de jouer un rôle important dans le tourisme durable, même lorsqu'il peut être nécessaire d'en faire d'abord comprendre l'intérêt aux populations locales avant de les associer au projet. Certains des itinéraires culturels, en particulier la route de la libération de l'Europe (le patrimoine culturel tangible et intangible de la seconde guerre mondiale) et l'itinéraire ATRIUM (l'architecture des régimes totalitaires), instaurent de nouvelles démarches en termes de tourisme et d'éducation, notamment en y associant des élèves et en encourageant des débats et un partage d'expériences en ligne – pratiques avec lesquelles la pandémie de covid-19 nous a familiarisés – et en encourageant la visite des sites concernés. Pour l'itinéraire européen du patrimoine juif, une visite en ligne a été créée pour appliquer les données patrimoniales à des thèmes paneuropéens (et d'actualité) comme le multiculturalisme, la persécution et la migration. Cette démarche transversale pourrait s'appliquer aussi à d'autres itinéraires potentiellement controversés et clivants, en ce sens qu'elle permettrait de proposer un point de départ plus accessible à ceux qui estiment que les notions de «libération» et de «totalitarisme» sont tellement contestables sur les plans politiques et culturels qu'elles sont difficiles à vendre au grand public, au sein duquel les raisons qui font qu'une personne condamne ces notions peuvent être les mêmes qui font qu'une autre les célèbre.

40. Conformément à la Convention de Faro du Conseil de l'Europe, permettre la création d'un tourisme réussi et durable (répondre aux besoins actuels sans entraver la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins) exige une participation et une gestion à l'échelon local. Il faut également que les résidents contribuent à définir ce qui peut être considéré et mis en avant comme faisant partie du patrimoine, et à déterminer la nature de l'offre touristique, et donc éviter que ce soit des «experts» qui, dans le cadre d'une démarche descendante, disent aux résidents ce qui est important ou ce qui ne l'est pas. C'est très différent de ce qui se fait pour le tourisme de masse classique, qu'il s'agisse des procédures suivies ou de ses effets. La démarche ascendante est particulièrement précieuse en ce sens qu'elle permet d'amener un plus vaste public, potentiellement intéressé, sur des routes moins courues et vers des destinations jusqu'alors inconnues, élargissant ainsi le développement durable à des endroits auparavant moins fréquentés.

41. Le tourisme de masse tend à être imposé d'en haut par de grandes agences de voyages en partenariat avec des compagnies aériennes, des hôtels et des magasins, afin que des destinations célèbres aient un taux de fréquentation maximal. À l'inverse, lorsque l'on s'appuie sur une démarche ascendante pour déterminer l'offre aux visiteurs et mettre en place un environnement accueillant et didactique, qui s'articule autour d'expositions, d'activités ou de sites précis, l'idée sous-jacente est d'encourager un tourisme plus réfléchi. Telle a été la démarche suivie pour les itinéraires de la libération et ATRIUM, où les visiteurs sont encouragés à entreprendre des activités proches de la nature, par exemple la randonnée et le cyclisme, pour suivre des chemins passant souvent par des endroits habituellement peu visités, ce qui permet à des lieux qui jusqu'à présent ne figuraient pas sur les guides touristiques de bénéficier de nombreuses retombées sociales et financières.

42. Fait étonnant: sur l'itinéraire européen du patrimoine juif, à Gérone (Espagne), la reconstruction d'un quartier juif a entraîné le retour d'une communauté juive et favorisé le tourisme. Ce n'est pas sans rappeler l'un des objectifs de la reconstruction après-guerre en Bosnie-Herzégovine, notamment à Stolac: rebâtir la ville détruite afin d'encourager le retour de ceux qui avaient été forcés d'en partir pendant le conflit des années 1990, et faire en sorte qu'ils s'y sentent chez eux.

43. Parmi les démarches les plus innovantes à tout point de vue en matière de tourisme durable, la route des Phéniciens²⁸ certifiée depuis 2003, qui comprend essentiellement des circuits terrestres et maritimes du commerce et de la communication culturelle entre civilisations méditerranéennes, a donné naissance aux *Smart Ways*²⁹ (des parcours reliant patrimoine, groupes de population et services pour former un circuit touristique durable) et à des centres d'interprétation dans lesquels divers prestataires de service viennent à la rencontre des visiteurs en des points précis du parcours pour leur expliquer et leur faire comprendre ce qui leur est proposé.

44. Les *Smart Ways* ont été conçus pour améliorer la coopération et la cohésion territoriales et pour permettre à des destinations moins développées de bâtir leur économie. La démarche suivie est fondée sur l'idée selon laquelle le tourisme a un effet multiplicateur très rapide et offre des retours sur investissement élevés ainsi qu'une grande résilience permettant de vite se relever de crises, ce qui est particulièrement important dans le cadre des programmes de relance économique post-covid³⁰.

45. Les *Smart Ways* mettent l'accent sur la collaboration entre les spécialistes et les partenaires locaux, à savoir les acteurs de la culture et du tourisme, les représentants de diverses associations, institutions, entreprises privées et municipalités: les organisateurs de la route des Phéniciens estiment que les Itinéraires culturels offrent un tourisme meilleur car durable, responsable et collaboratif, avec la pleine participation des populations locales. Cette démarche collaborative consistant à renforcer les capacités en réunissant les acteurs des secteurs public et privé autour d'ateliers visant à proposer de nouvelles façons d'aborder le patrimoine, bien qu'elle n'ait pas toujours été explicitement saluée, a fondamentalement contribué, ces dernières années, aux initiatives du Conseil de l'Europe les plus fructueuses en matière de patrimoine, notamment dans le cadre du programme régional pour l'Europe du Sud-Est.

46. Les itinéraires de l'héritage al-Andalus³¹ (certifiés depuis 1997) mettent à l'honneur les siècles de civilisation hispano-musulmane (reliant le monde arabe au bassin méditerranéen) à travers le patrimoine qui en découle, les arts, les sciences et les relations historiques et sociales, le tourisme culturel permettant d'établir des liens de solidarité entre les civilisations. L'évidence de ces liens n'est pas uniquement soulignée par les circuits de visite proposés mais aussi par les éléments dont ces circuits sont faits, qui illustrent l'idée même de coopération culturelle, celle-ci étant rendue possible en partie par une innovation numérique: la possibilité de partager avec d'autres les codes QR des sites patrimoniaux. La méthode suivie pour cet itinéraire peut permettre d'aller de l'avant face aux difficultés inhérentes à ce patrimoine surprenant: al-Andalus représente en effet un modèle historique de tolérance, de respect et de compréhension mutuelle entre musulmans, chrétiens et juifs.

6. Conclusions

47. L'augmentation notable du nombre d'itinéraires certifiés témoigne bien du succès des itinéraires culturels du Programme du Conseil de l'Europe. Cela étant, le résultat dépend aussi de la capacité de chaque itinéraire à demeurer actif et pertinent sur le long terme. Je souhaite par conséquent exposer ici certaines des idées dont nous avons débattu avec les responsables de six Itinéraires culturels³² et qui me semblent pertinentes dans le souci de promouvoir le dialogue interculturel et la diplomatie culturelle, de reconnecter les populations et d'élargir les perspectives et les points de vue, d'innover et de rendre plus durables les initiatives locales en matière économique et touristique.

48. L'un des objectifs des Itinéraires culturels est de célébrer la diversité qui devrait être respectée par tous, comme l'exprime la Convention de Faro: «il est de la responsabilité de toute personne, seule ou en commun, de respecter aussi bien le patrimoine culturel des autres que son propre patrimoine et en conséquence le patrimoine commun de l'Europe» (article 4). Cette responsabilité partagée à l'égard des endroits où vivent les gens est indispensable au renforcement de la cohésion sociale (article 8), une ambition particulièrement importante en cette période souvent marquée par la division et la discorde, sur des itinéraires mettant en avant un patrimoine en grande partie surprenant et/ou controversé, à propos duquel les avis s'expriment parfois trop catégoriquement. La Commission européenne recommande notamment dans sa

28. www.coe.int/fr/web/cultural-routes/the-phoenicians-route.

29. <https://fenici.net/fr/>.

30. A. Mariotti, «Concepts and Methods for Understanding Smart Ways and Capacity Building Activity Aims and Outcomes», document concernant la route des Phéniciens et les lignes directrices opérationnelles relatives à la création des *Smart Ways* et des centres d'interprétation.

31. www.legadoandalusi.es/cultural-routes-of-the-council-of-europe/?lang=en et www.legadoandalusi.es.

32. Entretiens en ligne avec les équipes des itinéraires et routes suivants: ATRIUM, libération, itinéraire européen du patrimoine juif, Saint-Martin de Tours, Phéniciens et l'héritage al-Andalus.

«stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme et de soutien à la vie juive» (2021)³³ de coopérer avec le Conseil de l'Europe pour soutenir et renforcer les Itinéraires culturels, d'élaborer des lignes directrices et des mesures d'incitation financière en faveur de la protection et de la conservation des sites du patrimoine juif, et d'appuyer la mise en œuvre de la Convention de Faro.

49. Il a été indiqué, au sujet de l'itinéraire ATRIUM, que la Convention de Faro ne limite pas le patrimoine aux biens matériels mais insiste également sur les biens immatériels: ce point est notamment mis en exergue avec l'héritage al-Andalus, qui a contribué à la création, avec des fonds de l'Union européenne, dans le cadre de iHERITAGE, du tout premier registre du patrimoine culturel immatériel en Méditerranée³⁴. Selon l'article 3 de la Convention de Faro, le patrimoine concerne la signification des objets qui l'incarnent et pas juste les objets eux-mêmes: sont concernés *«tous les patrimoines culturels en Europe constituant dans leur ensemble une source partagée de mémoire, de compréhension, d'identité, de cohésion et de créativité; et les idéaux, les principes et les valeurs [...] qui favorisent le développement d'une société de paix et de stabilité fondée sur le respect des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit»*. L'accent mis sur la compréhension commune est d'autant plus important face à un patrimoine controversé, surprenant, qui nécessite une évaluation critique et historique plutôt qu'une célébration irréfléchie³⁵.

50. L'évaluation critique et historique est souvent difficile à réaliser en cette époque de communication instantanée et de revendications, où vérités et mensonges traversent souvent le globe plus rapidement que la pensée et sans laisser le temps de les différencier: il peut être difficile de déterminer les priorités et les affinités, et à qui faire confiance quand tant d'acteurs cherchent à tromper. Toutefois, sous un angle positif, la disponibilité sans cesse croissante de l'information, associée à la croissance des technologies de l'information et de la communication, offre, lorsqu'elle est utilisée avec bienveillance, l'occasion de renforcer le rôle du patrimoine culturel pour favoriser le dialogue au sein de certaines régions et au-delà³⁶. Nous pouvons découvrir le patrimoine culturel à distance, grâce aux technologies numériques, ce qui ne remplace pas totalement l'expérience que procure une visite sur place mais peut s'y substituer lorsque c'est nécessaire ou venir l'améliorer en offrant un complément d'informations et la possibilité d'échanger avec autrui. Les technologies numériques offrent donc d'autres possibilités de mesurer toute l'importance du patrimoine culturel, vecteur d'une meilleure connaissance et d'une meilleure compréhension d'autrui, et facteur de dialogue.

51. Les initiatives des Itinéraires culturels mettent l'accent sur ce qui est local et durable mais leur continuité ne peut être garantie sans un engagement considérable à tous les niveaux de participation, de l'échelon local au national et passant par le régional, sous forme de financement, de renforcement des capacités, de publicité et de gestion. Les organisateurs de la route des Phéniciens en ont d'ailleurs spécifiquement témoigné: cet itinéraire a bénéficié d'une vaste publicité dans plusieurs pays car il est mentionné sur le site web des ministères espagnol, français, italien et croate du Tourisme. Les initiatives perdent de leur dynamisme lorsque leurs créateurs entreprennent de nouveaux projets ou s'en vont, à moins qu'ils n'aient délégué leurs responsabilités à d'autres et incorporé les stratégies et procédures dans des réseaux et institutions susceptibles d'en assurer la continuité. S'agissant des itinéraires qui sont axés sur du patrimoine controversé, il est particulièrement délicat d'assurer la continuité du personnel et des activités car les thèmes traités ne sont pas grand public, et peu nombreux sont ceux, amis ou collaborateurs, à être susceptibles de souhaiter y être associés. Il s'agit par définition de «sujets niches», dont le public est spécialisé.

52. Je souhaiterais souligner, pour conclure, qu'à chaque itinéraire correspond une idée et un processus, qui constituent des sources d'inspiration et définissent des orientations à diffuser à grande échelle partout en Europe et à appliquer plus systématiquement au niveau local dans une démarche d'innovation et de collaboration. À mon avis, les États membres n'ont pas suffisamment conscience de l'existence de ces processus locaux et de l'intérêt qu'ils présentent pour favoriser une connaissance et une compréhension mutuelles entre les cultures, en vue d'assurer la pérennité de sociétés démocratiques cohésives, tolérantes, culturellement diverses et dynamiques.

33. https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/racism-and-xenophobia/combating-antisemitism/eu-strategy-combating-antisemitism-and-fostering-jewish-life-2021-2030_en.

34. www.enicbcmcd.eu/projects/iheritage.

35. Patrick Leech, «ATRIUM: Heritage, Intercultural Dialogue and the European Cultural Routes», *Almatourism – Journal of Tourism, Culture and Territorial Development*, 20, 2019

36. Déclaration de Varna sur les corridors culturels de l'Europe du Sud-Est, 2005: www.seecorridors.eu/filebank/file_21.pdf.

Annexe - Exemple de questionnaire

Questions sur l'itinéraire européen du patrimoine juif

Introduction

- Comment cet itinéraire est-il structuré et quelles sont ses activités statutaires?
- Quels sont les pays membres les plus actifs?
- Pouvez-vous nous parler des initiatives concrètes et spécifiques que vous avez prises?
- Pouvez-vous nous en dire plus sur la coopération avec les autres itinéraires culturels?

Enseignement de l'histoire et mémoire

- Promouvez-vous les valeurs européennes communes (droits humains, diversité, identité culturelle...)? Dans l'affirmative, comment? Comment l'Association européenne pour la préservation et la promotion de la culture et du patrimoine juifs peut-elle améliorer la compréhension du concept de citoyenneté européenne et encourager l'étude du patrimoine juif en tant que patrimoine européen «partagé»?
- Par exemple, les synagogues d'Europe centrale et orientale sont tout ce qui reste de la vie juive dans la région depuis la disparition des communautés juives locales. Comment enseigner ce passé alors que les communautés patrimoniales n'existent plus? Est-il facile d'associer les communautés locales actuelles à des activités éducatives visant à sensibiliser à un passé difficile et controversé et à en discuter?
- Comment rendre compte de la contribution culturelle juive en Europe à la lutte contre l'antisémitisme? Quels exemples pertinents pouvez-vous nous donner?
- La grande diversité des sites et du patrimoine existant sur l'itinéraire favorise-t-elle des échanges de jeunes de différentes régions d'Europe?
- Pouvez-vous nous parler du projet «Traces parallèles: le patrimoine juif sous un nouvel angle»? Avez-vous d'autres exemples?
- Comment transmettre le patrimoine culturel immatériel juif? Par exemple, en Espagne, il n'y a plus aucune trace physique de la présence de communautés juives au Moyen Âge.

Questions politiques

- N'est-ce pas une utopie européenne que d'essayer d'enseigner cette période historique de manière positive?
- Dans quelle mesure votre itinéraire culturel pourrait-il être utile pour pallier les «faiblesses» existantes de la construction européenne?
- Pourquoi n'y a-t-il guère de dialogue entre les institutions du Nord et celles du Sud?

Innovation, numérisation, éducation et développement durable

- Quels liens établissez-vous entre les Itinéraires culturels et les représentations numériques? Comment utilisez-vous les représentations numériques pour enseigner ce passé?
- Dans quelle mesure vos activités de développement durable favorisent-elles le dialogue au niveau européen? L'itinéraire culturel du patrimoine juif permet-il également un dialogue entre les zones rurales et les zones urbaines et entre les régions développées et les régions défavorisées?
- Comment renforcer la dimension démocratique des échanges culturels par la participation de réseaux et d'associations locaux?
- Quels projets avez-vous développés, comme le projet Erasmus + DECRA, par exemple?
- Pouvez-vous nous donner des exemples concrets d'actions/projets qui reflètent l'innovation, le développement durable et l'utilisation novatrice des nouvelles technologies?